

TOILE & MATHS 72

Règlement du défi départemental 2011 2012

Objet

Il est mis en œuvre dans le département de la Sarthe un défi-mathématiques intitulé « TOILE & MATHS », ouvert à toutes les classes de CM2 et de 6^e du département. Ce défi engage les élèves à résoudre des situations mathématiques complexes. Chaque problème tisse des liens avec les autres disciplines au programme de l'école primaire.

En référence aux résultats des évaluations nationales (CE1, CM2) et internationales (type PISA), ce projet départemental a pour objectif d'aider les enseignants à développer la pratique des situations complexes dans les classes. Ces situations renvoient au concept de compétence. Elles invitent les élèves à réinvestir des connaissances et des capacités dans des contextes authentiques différents de ceux proposés en situation d'apprentissage. L'enjeu est de leur apprendre à mobiliser ce qu'ils maîtrisent déjà. Pour les enseignants, ces principes exigent une connaissance précise des acquis de leurs élèves.

Article 1

La participation est ouverte à toutes les classes de CM2 et de 6^e du département.

Le défi se déroule au cours des 3 dernières périodes de l'année scolaire 2011-2012. Le calendrier est le suivant :

Calendrier des opérations

avant le 10 janvier 2012	L'enseignant inscrit sa classe au défi Toile & Maths 72.	Par courrier électronique ce.cpdmath72@ac-nantes.fr En précisant : ♦nom de l'école ♦nom de l'enseignant ♦niveau(x) de classe ♦nombre d'élèves ♦adresse email ♦numéro de téléphone de l'école
vendredi 10 février 2012	L'enseignant retourne le formulaire réponse du problème n°1 (Mathamusée).	Par courrier électronique ce.cpdmath72@ac-nantes.fr
Le 09 mars 2012	L'enseignant reçoit la correction et le diplôme du problème n°1 ainsi que le problème n°2 (Cryptomaths).	Par courrier électronique à l'adresse fournie à l'inscription
Le 30 mars 2012	L'enseignant retourne le formulaire réponse du problème n°2 (Cryptomaths).	Par courrier électronique ce.cpdmath72@ac-nantes.fr
Le 23 avril 2012	L'enseignant reçoit la correction et le diplôme du problème n°2 ainsi que le problème n°3 (La fresque).	Par courrier électronique à l'adresse fournie à l'inscription
Le 1er juin 2012	L'enseignant retourne le formulaire réponse du problème n°3 (La fresque).	Par courrier électronique ce.cpdmath72@ac-nantes.fr
Le 15 juin 2012	L'enseignant reçoit la correction et le diplôme du problème n°3.	Par courrier électronique à l'adresse fournie à l'inscription

Article 2

L'ensemble du matériel nécessaire au bon déroulement de « Toile et Maths » sera disponible sur les sites de circonscription et les Vues-métier ETNA. L'inscription se déroule exclusivement par courrier électronique à l'adresse : ce.cpdmath72@ac-nantes.fr. L'enseignant qui inscrit sa classe doit fournir toutes les informations demandées (voir article 1) et laisser un courriel valide pour pouvoir être joint par l'équipe organisatrice pendant toute la durée du défi. Ces informations et uniquement celles-là seront partagées entre toutes les classes inscrites sous la forme d'une liste de diffusion électronique afin de favoriser les échanges entre classes pendant l'épreuve.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Sarthe, Cité administrative, 34 rue Chanzy 72071 Le Mans cedex 9.

Article 4

La période d'inscription est close le 10 janvier 2012. Une classe inscrite peut participer aux 3 problèmes de l'année. Aucune obligation n'est faite aux participants de retourner les réponses des 3 problèmes. Chaque enseignant adapte le déroulement du défi aux programmations en vigueur dans sa classe. Toutefois les dates prévues à l'article 1 ne pourront pas être adaptées aux souhaits des participants. L'équipe organisatrice, en revanche, se réserve le droit de modifier ce calendrier pour des raisons techniques si nécessaire.

Article 5

Les réponses aux problèmes sont à rédiger en classe en suivant le formulaire de réponse fourni avec l'énoncé du problème puis à transmettre par courrier électronique à l'adresse ce.cpdmath72@ac-nantes.fr. La classe reçoit alors un corrigé-type et un diplôme que l'enseignant remet ou non à sa classe selon que la réponse fournie correspond au corrigé-type. C'est donc bien l'enseignant qui au final valide ou non le travail de la classe.

Article 6

Dans la mesure du possible, des travaux d'élèves numérisés pourront être joints aux formulaires de réponse. Toutes les traces sont *a priori* intéressantes dans un but d'analyse des problèmes proposés. Ces traces permettront, en outre, d'enrichir les corrigés proposés aux enseignants.

Article 7

En cas de questions ou de remarques à formuler à propos de TOILE & MATHS, merci de contacter les formateurs départementaux à l'adresse suivante : ce.cpdmath72@ac-nantes.fr